

RAPPORT DE NÉGOCIATION

TABLE SECTORIELLE

Tournée d'assemblées générales
18 septembre au 13 octobre 2023



Du bon bord

Du bord du personnel de la santé et des services sociaux

1

QU'EST-CE QUE LA TABLE SECTORIELLE?

Représentants

Partie patronale :

Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) (au nom de tous les établissements du réseau)

Partie syndicale :

Fédération de la santé et des services sociaux-CSN (au nom de tous les syndicats du secteur public affiliés à la FSSS-CSN)

Sujets de discussion

- Conditions de travail spécifiques au réseau de la santé et des services sociaux
- Tous les enjeux de négociation à l'exception des sujets mis en commun avec les autres composantes du Front commun (par exemple, les salaires, le régime de retraite, les droits parentaux)

2



Du bon bord

Du bord du personnel de la santé et des services sociaux

2

1



secteurpublic

ÉTAT DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES

- Dépôt du projet de négociation syndical : 27 octobre 2022
- Dépôt patronal : 15 décembre 2022
- Second dépôt patronal précisé : 6 avril 2023

En date du 8 septembre 2023, 36 séances de négociation ont eu lieu avec la partie patronale.

3



3

ÉTAT DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES

Rappel

Le projet de négociation syndical contient 27 demandes réparties en cinq (5) orientations :

- Humaniser les soins et les services;
- Valoriser le personnel et rehausser le sentiment d'appartenance;
- Régler les iniquités et les problèmes de justice;
- Prendre soin des travailleuses et des travailleurs;
- Miser sur les services publics et la décentralisation.

4



4

QUELQUES EXEMPLES DE DEMANDES SYNDICALES

- convenir de mesures favorisant le transfert des connaissances;
- Accorder une juste reconnaissance salariale aux personnes salariées qui doivent effectuer les tâches d'initiation, d'orientation, de formation et de parrainage;
- Bonifier les mesures pour le travail effectué dans des milieux ou des situations contraignantes;
- Mettre en place une prime de reconnaissance;

5



5

QUELQUES EXEMPLES DE DEMANDES SYNDICALES (suite)

- Bonifier les congés annuels;
- Bonifier et améliorer les règles et la rémunération pour les heures effectuées en temps supplémentaire et en disponibilité;
- convenir du remboursement des droits d'exercice exigés par les ordres professionnels ou autres droits liés aux conditions d'exercice;
- convenir des balises sur le télétravail;
- Bonifier et améliorer les allocations de déplacement;

6



6

QUELQUES EXEMPLES DE DEMANDES SYNDICALES (suite)

- convenir de mesures de conciliation famille-travail-études;
- Améliorer la convention collective en matière de santé et sécurité au travail;
- Mettre en place des mesures afin d'éliminer toute forme de privatisation des soins et des services;
- Mettre en place des mesures particulières pour enrayer l'exode vers le privé pour les titres d'emploi les plus touchés par cette problématique.

7



7

QUELQUES EXEMPLES DE DEMANDES SYNDICALES (suite)

Pour consulter toutes les demandes syndicales à la table sectorielle :

https://fsss.qc.ca/download/nego_public/.nego_2023/fsss_demandes_sectorielles_fr.pdf

8



8

ÉTAT DE LA SITUATION

20 propositions dans le dépôt patronal du 6 avril 2023 :

- Neuf (9) reculs permanents aux conditions de travail
- Neuf (9) mesures temporaires ou comités interrondes
- Une (1) bonification pour un groupe très restreint
- Une (1) proposition imprécise sur les primes



9

EXEMPLES DES ATTAQUES PATRONALES DU 6 AVRIL 2023

- Rehaussement de la semaine de travail à 40 heures en CHSLD pour certains titres d'emploi, dont les aides de service et les préposés aux bénéficiaires;
- Abolition de la prime de 2 % de chevauchement interquarts de travail pour les PAB en CHSLD;
- Rehaussement de la semaine de travail à 37,5 heures pour certains titres d'emploi de la catégorie 4;
- Reconnaissance de l'ancienneté du personnel d'agence de placement lors d'un retour dans l'unité de négociation;
- Permettre à l'employeur de modifier les exigences requises pour occuper un poste malgré ce qui est prévu à la nomenclature;
- Retirer la notion de temps supplémentaire au-delà de la journée régulière de travail.



10

ÉTAT DE LA SITUATION

- Malgré les nombreuses séances de négociation, la partie patronale maintient toujours ses attaques aux conditions de travail.
- Aucun retour positif sur nos demandes.
- Le gouvernement refuse de donner les mandats nécessaires à l'avancement de la négociation.
- Nous sommes prêts à analyser certains enjeux patronaux, mais la partie patronale est incapable de se mettre en mode négociation.

11



11

DE «FORUMS DISCUSSIONS» À « TABLES PRIORITAIRES »

Les priorités gouvernementales

- Le gouvernement dit vouloir améliorer l'organisation du travail des équipes SOINS et SANTÉ MENTALE.
- Exclusions d'un bon nombre de secteurs et de titres d'emploi des discussions.
- Mesures insuffisantes pour l'amélioration de la situation de ces équipes.

12



12

DE «FORUMS DISCUSSIONS» À « TABLES PRIORITAIRES »

L'Équipe SOINS

Qui est visé?

- Les infirmières, infirmières auxiliaires et infirmières cliniciennes
- Les services dispensés 24/7 (urgence, soins critiques, CHSLD, santé mentale)

13



13

DE «FORUMS DISCUSSIONS» À « TABLES PRIORAIRES »

L'Équipe SOINS (suite)

Les mesures :

- Un nouveau type d'aménagement du temps de travail (payé 40 h, travaillé 37,5 h);
- Augmenter le taux de rémunération à 200 % pour le temps supplémentaire effectué durant la fin de semaine après la semaine régulière de travail;

14



14

DE «FORUMS DISCUSSIONS» À « TABLES PRIORITAIRES »

L'Équipe SOINS (suite)

Les mesures :

- Un mode d'aménagement du temps de travail de fin de semaine, en offrant un horaire de cinq quarts de travail de douze heures, uniquement de fin de semaine, par période de quatorze jours, et ce, avec rotation de quarts. (La personne salariée ayant choisi cet horaire reçoit une prime équivalente à 16 % de son salaire pour les jours de fin de semaine);

15



15

DE «FORUMS DISCUSSIONS» À « TABLES PRIORAIRES »

L'Équipe SOINS (suite)

Les mesures :

- Prévoir les modalités favorables à l'accueil du personnel provenant d'une agence, notamment à l'égard de l'ancienneté et des postes qui pourront lui être attribués;
- Redéfinir ce qui constitue du temps supplémentaire, en retirant, notamment, la notion de temps supplémentaire au-delà de la journée régulière de travail;

16



16

DE «FORUMS DISCUSSIONS» À « TABLES PRIORITAIRES »

L'Équipe SOINS (suite)

Les mesures :

- Réviser certaines dispositions locales et nationales afin de permettre de meilleurs aménagements de temps de travail, notamment, pour l'implantation d'horaires atypiques et autogérés;
- Analyser la nature des tâches réalisées par le personnel afin de s'assurer que chaque équipe soins puisse dispenser des soins adaptés par une utilisation optimale des champs de pratique des personnes qui la composent;

17



17

DE «FORUMS DISCUSSIONS» À « TABLES PRIORITAIRES »

L'Équipe SANTÉ MENTALE

Qui est visé?

- Quelques secteurs et titres d'emploi de la catégorie 4

18



18

DE «FORUMS DISCUSSIONS» À « TABLES PRIORITAIRES »

L'Équipe SANTÉ MENTALE (suite)

Les mesures :

- Introduire une majoration de traitement de 7,5 % pour tous les psychologues, laquelle serait cotisable au régime de retraite
- Réviser la prime de rétention de ce titre d'emploi de manière à octroyer une prime de 7,5 % à ceux qui travaillent la totalité du nombre d'heures prévu à la semaine de travail;

19



19

DE «FORUMS DISCUSSIONS» À « TABLES PRIORAIRES »

L'Équipe SANTÉ MENTALE (suite)

Les mesures :

- Rehausser la semaine régulière de travail à 37,5 h par semaine pour le titre d'emploi de psychologue;
- Remboursement du coût du permis de psychothérapeute et des frais de formations afférentes, en contrepartie de l'exercice de cette activité pour certains titres d'emploi de la catégorie 4. En contrepartie, apporter les modifications nécessaires à la Nomenclature afin de permettre l'affichage de postes avec obligation de détenir le permis;

20



20

DE «FORUMS DISCUSSIONS» À « TABLES PRIORITAIRES »

L'Équipe SANTÉ MENTALE (suite)

Les mesures :

- Élargir la contribution de certains titres d'emploi à l'identification des signes et des symptômes associés aux troubles mentaux les plus fréquents;
- Rehausser volontairement la semaine normale de travail à 37,5 h par semaine, pour les titres d'emploi de travailleur social, psychoéducateur, ergothérapeute, criminologue, sexologue clinicien et conseiller en orientation;

21



21

DE «FORUMS DISCUSSIONS» À « TABLES PRIORITAIRES »

Les priorités gouvernementales

- Certaines mesures, bien qu'intéressantes, ne permettraient pas à elles seules de résoudre les problèmes de la main-d'œuvre dans le réseau, en plus d'exclure bon nombre de travailleuses et travailleurs;
- Insuffisantes pour répondre aux défis du réseau.

22



22

CONSTATS SUR L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES

- Avec la nouvelle réforme de structure du réseau amenant la création d'un employeur unique (Santé Québec), le gouvernement fait fausse route en ignorant nos demandes.
- Le réseau a besoin d'être un employeur attractif et en mesure de garder son personnel afin d'offrir des soins et des services de qualité et sécuritaires à la population.
- Devant l'explosion des coûts en personnel d'agence et en main-d'œuvre indépendante, il y a urgence de mettre en place des conditions de travail et de pratiques intéressantes.

23



23

CONSTATS SUR L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES

- Incapacité patronale à obtenir des mandats pour faire avancer la négociation, et ce, plus de dix mois après le début de la négociation.
- Des attaques aux conditions de travail.
- Aucun retour positif sur les solutions des travailleuses et des travailleurs.
- Des messages publics gouvernementaux qui ne reflètent pas ce qui se passe aux tables de négociation.

24



24

CONSTATS SUR L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES

Il faut faire entendre à ce gouvernement que l'efficacité du réseau repose sur le travail indispensable des travailleuses et des travailleurs des quatre catégories de personnel!

Aucune réforme ne serait efficace sans le respect et la reconnaissance des travailleuses et des travailleurs!

25

